

COMMUNE DE PIERRELEVEE

Tél : 01 60 22 29 04

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE 3 décembre 2012

PRESENTS : *Mrs.* : BOISNIER Gérard - DESWARTE Philippe - ADAM Daniel, Adjoints - DAULLE Nicolas - DE CUYPERE Alain – FOUGERE Pascal– KALFOUS Gilles

Mme : MALANDAIN Valérie – NICOLAS Michèle

ABSENTS EXCUSES : MACARTY Laure - LAMOUREUX Jean Marcel

POUVOIRS : Madame MACARTY Laure à Monsieur DESWARTE Philippe
Monsieur LAMOUREUX Jean Marcel à Monsieur BOISNIER Gérard

SECRETAIRE DE SEANCE : *Mr* ADAM Daniel

Approbation du Compte rendu de réunion du 22 octobre 2012 avec rectification de la part de Madame MALANDAIN concernant la journée de collecte des bacs gris qui est le jeudi matin et non le vendredi matin comme indiqué dans le compte rendu.

Monsieur ADAM, 2^{ème} Adjoint revient sur certains points de l'ordre du jour du conseil municipal qui s'est déroulé le 22 octobre 2012

1 - CIMETIERE

Le probable emplacement du columbarium a déjà été étudié en séance du 29 mai 2008 et on redemande au conseil municipal de décider d'un emplacement lors de la séance du 22 octobre 2012 ; ne serait-il pas plutôt judicieux d'effectuer des devis avec les organismes compétents pour l'installation d'un columbarium.

Depuis ' quatre années rien n'a été fait. Pourquoi cela ?

Monsieur DESWARTE, 1^{er} Adjoint ajoute que le cimetière de LA HAUTE MAISON est équipé d'un columbarium ; il serait peut-être utile de prendre contact avec cette mairie afin d'obtenir des renseignements ; en effet cette inhumation est de plus en plus utilisée.

Si toutefois cet équipement intégrait notre cimetière, il serait indispensable de délibérer pour décider du coût d'une telle concession pour les futurs propriétaires.

2 - PARUTION DU JOURNAL NOTRE COMMUNE

Monsieur ADAM, 2^{ème} Adjoint précise que la dernière parution du journal fut le 5 septembre 2010 et depuis plus rien ; on en reparle et reparle ; il est temps de décider si on doit refaire paraître un journal communal avec un moindre coup en effet le précédent sur papier glacé était certainement trop onéreux

Monsieur BOISNIER, Maire rappelle qu'il n'a jamais rien coûté à la commune puisque c'était les partenaires par leurs cotisations qui payent les frais d'édition et de mise en page, il est nécessaire si on veut éditer à nouveau le journal de rechercher de nouveaux partenaires.

Monsieur ADAM, 2^{ème} Adjoint répond que ce n'est pas nécessaire et s'adresse à Monsieur KALFOUS, Conseiller Municipal chargé de la commission communication et lui demande

s'il est prêt pour réaliser à nouveau le journal, copiant celui d'avant 2008 dans un format plus grand en améliorant la présentation qui n'était pas sensationnelle

Monsieur KALFOUS, Conseiller Municipal répond qu'il désire plus s'occuper du journal.
Monsieur ADAM, 2^{ème} Adjoint fait aussi remarquer à Monsieur KALFOUS responsable du Site Internet de la commune que les comptes rendus du Conseil Municipal n'y apparaissent plus depuis 2008

Monsieur KALFOUS confirme et spécifie que les comptes rendus ne sont pas sous format Word

Le secrétariat précise que cette affirmation est incorrecte que les comptes rendus sont frappés sous Word et rappelle qu'en cas de besoin le secrétariat peut être contacté par mail ou par téléphone.

CONTRAT RURAL **INFORMATION**

La réception partielle du chantier doit avoir lieu le vendredi 7 décembre 2012

Le gravillonnage des sentes et la mise en place de pelouses seront réalisés après l'hiver
Il reste encore la mise en place de panneaux de signalisation et de passage piétons et le marquage au sol

La terre végétale récupérée est toujours disponible.

A l'angle du Parking jaune, des bornes restent encore à installer.

Monsieur DESWARTE, 1^{er} Adjoint précise que l'entreprise a déversé 20 tonnes de bitume en plus, vu l'état de la place de la mairie

AVENANT N°1 (délibération)

Monsieur BOISNIER, Maire expose au Conseil Municipal que le présent avenant a pour objet d'intégrer les besoins supplémentaires sur le chantier et la répartition des quantités exactes par chantier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents accepte cet avenant au contrat rural et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

ENFOUISSEMENT

La réception a été faite

Un candélabre est à repeindre et la sente de la zone 70 est à nettoyer

STATIONNEMENT

Monsieur FOUGERE, Conseiller Municipal a constaté que suite à la mise en place de la sente piétonne rue de la Fontaine les résidents se garent maintenant au niveau de leur portail et cela occasionne une gêne pour le passage des piétons pour qui du reste le chemin piétonnier a été mis en place

Ce problème de stationnement est aussi rencontré dans la Grande Rue

Un courrier va être déposé dans la boîte aux lettres des résidents Rue de la Fontaine et grande rue.

GUIRLANDES DE NOEL(Illuminations)

Il ne reste que trois guirlandes en fonctionnement

Un devis pour l'achat de 10 guirlandes a été demandé montant 7848.00 Euros TTC

Un devis pour la pose et la dépose de 13 Guirlandes ajoutés à la location de 10 Guirlandes 5120.08 Euros TTC (contrat de trois années obligatoires) ; après les trois années, possibilité d'achat des guirlandes à 12% du montant de la location des trois années soit 1843,23 Euros TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de refuser les devis et décide d'installer avec l'aide de Monsieur DE CUYPERE Alain, Conseiller Municipal avec lequel avait été signée une convention et L'Adjoint Technique de la commune les trois guirlandes qui fonctionnent ; une à l'ancien garage dans la Grande Rue, une au hameau des Houis et une au hameau de la Courtsoupe et de décorer la place de l'Eglise comme les années précédentes.

Une réflexion doit être menée sur une éventuelle réhabilitation des anciennes guirlandes en dysfonctionnement qui pourrait être réalisée par l'Adjoint Technique de la commune.

Monsieur FOUGERE, Conseiller Municipal, intervient pour préciser qu'il doit être prévu eu budget 2013 l'achat d'une petite tondeuse suite aux travaux réalisés sur la Place de l'Eglise.

ECLAIRAGE PUBLIC

1 – Installation de lampadaires supplémentaires

- A côté de la Bidonnerie
- Rue de Lambilly au Bout
- Rue de Lambilly devant le 19
- Place Saint Claude en de l'arrêt de bus devant le 9
- Rue Neuve devant le 15

2 – Installation sur le bâtiment de la mairie d'un spot avec détecteur

L'entreprise STELEC chargé de la maintenance de l'éclairage public a été contactée pour la réalisation de ces diverses installations et doit nous faire parvenir un devis

3 – Parking

Monsieur BOISNIER, Maire demande que des places de parking soient réservées à la mairie afin que lors des affluences sur la place de l'Eglise, les élus et le personnel de la commune puisse bénéficier de places de parking.

DEFIBRILATEUR

Il est décidé de positionner l'appareil à côté des boîtes aux lettres

ACHAT DE PANNEAUX

Des achats de panneaux sont nécessaires

Rue de la Fontaine : interdiction de tourné

Rue de Verdun : sens interdit

Rue de la Fontaine : interdiction de stationner

Délibération

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux du contrat rural, il est nécessaire d'acquérir des panneaux de signalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'achat des panneaux de signalisation nécessaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Réflexion sur l'éventuel achat d'un panneau 50 KM/H clignotant

PROROGATION DE PERMISSION DE VOIRIE (Délibération)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que nous a adressé ORANGE Unité de pilotage Réseau Ile de France sis 20 Rue Navarin 75009 PARIS concernant une demande de prorogation de la permission de voirie qui s'impose aux opérateurs pour établir et exploiter leurs installations de communications électroniques sur le domaine public routier (article L.47 et R20-45 du Code des Postes et Communications Electroniques)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de proroger cette permission de voirie et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur KALFOUS, Conseiller Municipal informe le Conseil Municipal que sur le mur du cimetière des graphitis ou Tags sont dessinés et qu'il serait souhaitable de les enlever.

Monsieur le Maire répond que l'Adjoint Technique sera envoyé pour le nettoyage

2 – Suite aux dégâts occasionnés sur la toiture de l'Eglise et au vu de la nécessité, une entreprise a été contactée pour que les travaux soient chiffrés.

La question suivante est soulevée : a-t-on contacté les parents des enfants ayant occasionnés les dégâts sur la toiture.

Le nécessaire n'a toujours pas été fait.

Monsieur le Maire demande la présence des témoins des faits lors de la convocation des parents dont les enfants ont occasionnés les dégâts

Affaire à suivre

La séance est levée à 21 heures et quinze minutes.